Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis ROUX 1^{er} Adjoint de la ville d'HYERES LES PALMIERS

ETAIENT PRESENTS: Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Monsieur GIRARDO, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Madame BATTESTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Monsieur THIEBAUD, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame BUTTAFOGHI, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame VERDINO, Monsieur CUNEO, Madame PAPALEO, Monsieur PHILIP, Madame DECUGIS, Monsieur MONPATE, Monsieur CIRCOSTA, Monsieur COLIN, Madame GALLART, Monsieur MAUTE, Monsieur FOUQUE, Madame LEGOUHY, Monsieur LIBESSART, Madame PRESTAT, Madame TROPINI, Monsieur MARTIN, Madame AGOSTA, Madame BURKI, Madame FERJANI, Monsieur MASSUCO, Madame COLLIN, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

ABSENTS:

Monsieur Jean-Pierre GIRAN, Madame Isabelle MONFORT, Madame Marie BARRUE.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Madame BERNARDINI (pouvoir à Monsieur Nicolas MASSUCO) Monsieur MICALLEF (pouvoir à Monsieur Remy THIEBAUD) Madame PORTUESE (pouvoir à Madame Martine AGOSTA) Monsieur MARION (pouvoir à Madame Genevieve BURKI) Monsieur LAURENT (pouvoir à Madame Isabelle BUTTAFOGHI)

CONSEILLERS EN EXERCICE: 45

DATE DE LA CONVOCATION: 7/06/2024

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Thomas PHILIP

Lecture a été donnée de ce qui suit :

Accusé de réception en préfecture 083-218300697-20240614-24_00240-BF Date de télétransmission : 28/06/2024 Date de réception préfecture : 28/06/2024

Recettes

<u>OBJET</u>: FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Construction et vente de caveaux - Compte Financier Unique - Exercice 2023

RAPPORTEUR: Madame Sophie MANA - 5eme Adjoint

L'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales rappelle que l'arrêt des comptes est réalisé par délibération.

Le Compte Financier Unique retrace toutes les dépenses et les recettes de l'exercice clos. Il permet de dégager les résultats qui seront repris au Budget Primitif 2024.

Dépenses

Il comprend également les Restes à Réaliser.

Il se présente comme suit :

Libellé

SECTION INVESTISSEMENT	
	162 541,75
183 547,34	237 074,10
216 0	68,51
0,00	0,00
Résultat définitif 216 068,51	
	Recettes
TION FONCTIONNEMENT	
	194 805,12
318 361,30	290 124,34
166 5	68,16
0,00	0,00
166 5	68,16
382 6	36,67
	183 547,34 216 0 0,00 216 0 Dépenses TION FONCTIONNEMENT 318 361,30 166 5 0,00

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

- de prendre acte de la présentation du Compte Financier Unique 2023 du budget annexe « Construction et vente de caveaux » et des résultats qui y sont constatés,
- de reconnaître la sincérité des Restes à Réaliser de la section d'investissement présentés dans le tableau ci-dessus.

Par ailleurs, le Conseil Municipal désigne expressément M. Francis ROUX, 1^{er} adjoint, pour assurer la présidence du fait de l'obligation imposée à M. le Maire de se retirer au moment du vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé des motifs,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121–31 et L1612-12 et suivants.

CONSIDERANT que le Compte Financier Unique établit une parité des comptes entre l'ordonnateur, la commune d'Hyères les Palmiers, et le comptable, la trésorerie de Hyères les Palmiers,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,

VU l'avis du conseil d'exploitation,

VU l'avis de la quatrième commission,

ADOPTE le Compte Financier Unique de l'exercice 2023 pour le budget annexe « Construction et vente de caveaux ».

FAIT ET DELIBERE

les jour, mois et an susdits,

Monsieur Thomas PHILIP CM

Secrétaire de séance

Jean-Pierre GIRAN

ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 34 VOIX

CONTRE: 0

ABST:8

Ne prend pas part au vote: 0

Publié le

Reçu en préfecture le

